

ERASMUS+ 2016-2017

OBJECTIF du programme ERASMUS +

Un tremplin pour l'emploi : Les personnes qui participent à ce programme de mobilité internationale retrouvent plus rapidement un emploi durable.

Des stages en entreprise en Europe

Avec ce programme, vous effectuez un **séjour professionnel de 3 mois** sous la forme d'un **stage en entreprise** en Europe. Vous développez une expérience professionnelle à l'étranger, sans forcément avoir de projet à l'international.

Pendant la mobilité, un **soutien linguistique** est accessible grâce à la plate-forme web OLS.

Pour qui ? Conditions à remplir

- Vous êtes demandeur d'emploi **inscrit à Pôle emploi**.
- Vous résidez en région Auvergne-Rhône-Alpes.
- Au moment du départ, vous avez au moins 18 ans et au plus 62 ans.
- Vous êtes ressortissant de l'Espace Economique Européen (ou de Turquie ou de Macédoine) **ou** avez le droit de travailler dans le pays de destination lors de votre candidature.
- **Vous pratiquez la langue du pays de destination** à un niveau suffisant pour effectuer un stage professionnel.

Comment participer ?

Déposez votre candidature auprès de votre conseiller, avec copie à 69806international.69806@pole-emploi.fr. Précisez la ou les destinations souhaitées.

Votre candidature doit inclure les documents suivants :

- Une **lettre de motivation en français** indiquant vos motivations à bénéficier d'ERASMUS+.
- Un **CV en français** (incluant un identifiant Skype) ;
- Un **CV et une lettre de motivation dans la langue du pays de destination** choisi. (Si plusieurs destinations, joignez CV et lettres dans les langues concernées.)

Où et quand ?

DESTINATIONS:

Allemagne, Espagne, Italie, Royaume-Uni, Irlande

DEPART: Voir Actu sur www.pole-emploi.fr/régionARA

Comment le projet se finance-t-il ?

Le financement de l'Union Européenne prend en charge:

- les frais du voyage aller-retour (Lyon / ville de destination),
- l'hébergement (individuel en co-location ou famille d'accueil)
- le placement en entreprise,
- une préparation au départ et le suivi pendant le stage

Statut et allocation pendant le stage :

Les demandeurs d'emploi indemnisés continuent à percevoir leur allocation de retour à l'emploi dans la limite de la durée de leurs droits.

Ceux non indemnisés perçoivent une allocation forfaitaire (RFPE: Rémunération de Formation Pôle emploi).

Les participants bénéficient du **statut de stagiaire de la formation professionnelle**.

Entretien de sélection

Les candidats présélectionnés sur dossier seront convoqués pour un entretien.

Les personnes les moins qualifiées, présentant des difficultés d'accès à l'emploi et celles qui n'ont pas vécu de mobilité à l'étranger, seront prioritaires, sans exclure les autres.

Les critères principaux de sélection:

- la pertinence de la maîtrise de cette langue **pour votre projet professionnel**,
- votre **engagement sur toute la durée du stage**,
- le **niveau dans la langue concernée** (des bases suffisantes pour effectuer un stage).

Date limite de candidature à venir

ACTU SUR <http://www.pole-emploi.fr/region/auvergne-rhone-alpes/candidat/erasmus-un-tremplin-pour-l-emploi-@/region/auvergne-rhone-alpes/article.jspz?id=385162>

Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne.

Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.